

Initiatives parlementaires

Éventuellement, je devrai donner la parole au député de Kamloops. Pour l'instant, je déclare qu'il est 17 heures.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia) propose: Que le projet de loi C-250, Loi modifiant le Code canadien du travail (manutention du grain), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de cette mesure d'initiative parlementaire présentée au nom des céréaliculteurs des Prairies qui dépendent énormément du marché des exportations pour écouler leur produit.

Les députés savent sans doute que la consommation intérieure de blé destiné à la consommation humaine et à la consommation animale au Canada ne représente respectivement peut-être que 7 p. 100 et 10 p. 100 des récoltes. C'est dire que plus de 80 p. 100 de cette production doit être écoulé sur le marché des exportations.

Les députés n'ignorent pas non plus que les agriculteurs ont perdu du terrain depuis quelques années à cause des dures sécheresses et encore aujourd'hui en raison d'une guerre démoralisante des subventions à l'exportation que livrent la Communauté économique européenne et les États-Unis. Cette histoire remonte à plusieurs années. Au cours des années 60, la Communauté économique européenne a pratiqué une politique de subventions massives qui a donné lieu à une surproduction de produits agricoles, dont le blé, et d'importateurs qu'ils étaient, les pays de la CEE sont devenus des exportateurs au point d'avoir des excédents qu'ils ont commencé alors à écouler à bas prix sur le marché international.

Pendant un certain temps, les États-Unis ont subi les conséquences et ont vu diminuer leur part du marché du blé. Mais au début des années 1980, il semble que les Américains en aient eu assez, j'entends de perdre leur part du marché, et ils ont décidé livrer bataille aux Européens. Avec, bien sûr, le résultat que nous connaissons tous. Nous avons assisté à de vives attaques et ripostes en matière de subventions aux exportations. Les deux superpuissances agricoles étaient prêtes à vendre

diverses céréales aux pays importateurs du reste du monde à des prix massivement subventionnés. Elles donnent en effet un boisseau de blé pour chaque boisseau qu'un pays importateur est prêt à acheter. Il en est résulté un effondrement des prix mondiaux des céréales et de très grandes difficultés pour les producteurs canadiens. Nous avons clairement affaire à un marché d'acheteurs, et cela depuis un certain temps.

Nous avons en place au Canada un très vaste système de manutention et de transport des céréales qui a évolué au fil de plusieurs années, un système qui permet d'acheminer les céréales depuis les exploitations agricoles des Prairies jusqu'aux silos à céréales par le chemin de fer, par la route, par les canaux, par les fleuves et finalement par la mer. Il existe 37 syndicats, nous dit-on, regroupant les travailleurs chargés de la manutention et du transport des céréales à un point ou l'autre du système. Et il y a, bien sûr, un grand nombre d'employeurs: les sociétés ferroviaires, les exploitants de silos-élévateurs, les sociétés portuaires et ainsi de suite. Et chacune de ces entités, aussi bien du côté patronal que du côté syndical, représente un important rouage de la machine ou un important maillon de la chaîne, permettant d'acheminer les céréales depuis les fermes des Prairies jusqu'aux marchés d'exportation.

N'importe lequel de ces rouages ou de ces maillons peut tomber en panne et paralyser ce transport vital des céréales. Quand cela se produit, quand échoue le processus de négociations collectives, quand les problèmes entre la partie syndicale et la partie patronale ne peuvent pas se régler grâce au processus normal de négociations collectives, il en résulte une grève ou un lock-out.

Se pose alors la question: «Qui paie les pots cassés»? Ce ne sont malheureusement pas les parties engagées dans le processus de négociations collectives. Ce ne sont pas les entreprises ni les travailleurs; ce sont malheureusement les agriculteurs des Prairies et en fin de compte les contribuables canadiens, car lorsque le marché est paralysé, et il l'est certes à l'heure actuelle, ce sont les contribuables canadiens qui doivent venir en aide aux agriculteurs, en l'occurrence le secteur des céréales et des oléagineux des Prairies, par des versements du Trésor public. Environ 20 milliards de dollars ont été distribués à ce secteur depuis six ans et, malheureusement, à cause des conditions du marché, il faudra en distribuer encore davantage.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui cherche à attirer l'attention sur le problème pour que les deux parties au conflit, syndicale et patronale, sachent que le transport des céréales constitue un service essentiel. Ils savent que s'ils échouent à la table des négociations, le gouvernement devra venir à la rescousse. Voilà pourquoi, presque